

## Compte de libre passage

**Avec le compte de libre passage, vous garissez votre prévoyance professionnelle et placez votre patrimoine de libre passage entre de bonnes mains.**

### Vos avantages

- Aucun frais**  
 Aucun frais ne vous est facturé pour la tenue du compte. Vous recevez gratuitement un relevé de compte à la fin de l'année.
- Retrait sans perte**  
 En cas de retrait anticipé de votre patrimoine de libre passage dans le respect du délai de résiliation conformément au Règlement, vous en disposez sans subir aucune perte, contrairement à un produit d'assurance.
- Optimisation fiscale**  
 Votre patrimoine de libre passage est exonéré d'impôts jusqu'à son versement. En outre, le transfert vous permet de placer vos avoirs de caisse de pension sur plusieurs comptes de libre passage et d'optimiser votre charge fiscale grâce à un retrait échelonné.
- Taux d'intérêt**  
 Votre patrimoine de libre passage bénéficie d'un taux d'intérêt préférentiel.

### Fonctionnement du compte de libre passage

Le 2<sup>e</sup> pilier du système suisse à 3 piliers assure la couverture retraite, invalidité et décès. En complément du 1<sup>er</sup> pilier (AVS/AI), il permet le maintien du niveau de vie.

L'ouverture d'un compte de libre passage est recommandée dans les cas suivants:

- Vous vous mettez à votre compte.
- Vous interrompez votre activité professionnelle pour suivre une formation, séjourner à l'étranger ou vous consacrer à votre famille.
- Vous vous accordez un «congé sabbatique».
- Vous avez perdu votre emploi.
- Votre salaire est désormais inférieur au montant minimal assujetti à l'assurance obligatoire (CHF 22'050.00 en 2024).

Dans ces situations, vous percevez votre patrimoine de libre passage dans le cadre de la prévoyance professionnelle. La loi vous oblige à replacer votre argent dans un but précis. Le compte de libre passage vous le permet.

1 <sup>er</sup> pilier	2 <sup>e</sup> pilier	3 <sup>e</sup> pilier
<b>Prévoyance étatique</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Garantie du minimum vital</li> <li>• AVS/AI</li> </ul>	<b>Prévoyance professionnelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maintien du niveau de vie</li> <li>• LAA/LPP</li> </ul>	<b>Prévoyance privée</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Complément individuel</li> <li>• Prévoyance liée</li> <li>• Prévoyance libre</li> </ul>

## Informations produit en bref

- Taux d'intérêt préférentiel:  
Vous obtiendrez le taux d'intérêt actuel auprès de votre Banque Raiffeisen ou sous [raiffeisen.ch/fondation-librepassage](https://www.raiffeisen.ch/fondation-librepassage)
- Tenue de compte gratuite
- Echéance à l'âge de référence de la retraite AVS et en cas de décès

## Possibilités de mise à disposition de votre patrimoine de libre passage:

- Pour acquérir ou faire construire un logement en usage propre
- Pour l'amortissement d'une hypothèque sur un logement à usage propre
- Au démarrage d'une activité indépendante
- Pour le rachat à la caisse de retraite
- Incapacité de gain permanente (Invalidité: 70%)
- Lors d'un départ définitif à l'étranger (toujours sous réserve d'interdiction de paiement en espèces dans le cadre des accords bilatéraux avec l'UE et l'AELE)
- Au plus tôt cinq ans avant, ou au plus tard cinq ans après avoir atteint l'âge de référence de la retraite AVS

Votre Banque Raiffeisen vous informe de tout délai e résiliation.

## Bon à savoir

### Une protection judicieuse contre les risques

Vous êtes assuré auprès d'une caisse de retraite contre les risques de décès et d'invalidité. En cas de changement d'ins-titution de prévoyance ou de résiliation de votre contrat de travail, cette protection n'est, dans certaines circonstances, plus assurée ou ne convient plus à vos besoins. Assurez votre famille et vous-même à moindre frais avec la solution d'assurance de Raiffeisen qui vous convient. Grâce à notre

partenariat avec la Mobilière et Helvetia, vous bénéficiez aussi d'une offre complète en matière d'assurance.

### Possibilités de placement et de rendement attractives

Investissez votre patrimoine de libre passage dans des titres, par exemple, dans nos fonds de prévoyance quasi indiciels ou gérés activement.

### Gestion active (Raiffeisen Futura – Pension Invest)

Nos spécialistes composent votre fonds de prévoyance conformément à leur expertise sur le marché et ils l'optimisent en permanence. Le rendement peut donc être supérieur ou inférieur par rapport à l'évolution du marché.

Les fonds de prévoyance gérés activement s'adressent aux clientes et clients qui espèrent profiter d'un rendement supérieur à celui du marché grâce à une gestion active et souhaitent investir durablement.

### Gestion quasi indicielle (Raiffeisen Futura II – Systematic Invest)

Ces fonds reproduisent le plus fidèlement possible l'évolution du marché (indice) et ils pondèrent plus fortement les placements durables. Leur rendement suit à peu près l'évolution du marché. L'approche quasi indicielle entraîne des frais de gestion moins élevés que pour les fonds de prévoyance gérés activement.

Les fonds de prévoyance quasi indiciels s'adressent aux clientes et clients qui souhaitent investir durablement et bénéficier du rendement du marché.

### Renseignements/informations supplémentaires

Votre conseiller est à disposition pour élaborer avec vous une offre adaptée à vos besoins. N'hésitez pas à prendre contact avec lui.

[raiffeisen.ch/prevoyance](https://www.raiffeisen.ch/prevoyance)